



Tps partiel therapeutique:prime variable

Par scker01

Bonjour,

je suis détachée syndicale à 100 %. Il existe un accord qui stipule que pour les irp détachés à + 50 %, la moyenne des primes variables leur étaient versée ce qui est mon cas. Hors étant en mi tps therapeutique (50 %) je m apercois que ma prime a été divisé par deux . Cela ne me semble pas légal

puis je considérer qu il s agit d une discrimination pour raison de santé ainsi qu une discrimination syndicale ?

merci pour vos réponses